

21.05.2019

Communiqué de presse

Un message de sécurité routière envoyé avec l'amende

La vitesse, l'alcool et le gsm sont les causes les plus fréquentes d'accidents en Belgique. Les autorités souhaitent rappeler les risques engendrés par des comportements dangereux sur la route. Pour la première fois, le contrevenant recevra un message d'information et de sensibilisation en même temps que l'amende.

Le gsm au volant **multiplie par quatre** le risque d'accident. La vitesse joue un rôle important dans 30% des accidents en Belgique. **38%** des conducteurs gravement blessés **ont un taux d'alcoolémie supérieur** à la limite légale de **0,5‰**. Des chiffres alarmants qui nécessitent de conscientiser davantage les contrevenants sur les risques des infractions les plus problématiques.

Une volonté commune pour une meilleure sécurité routière

Le SPF Mobilité et Transports, le SPF Justice, le SPF Finances, la police, l'institut VIAS et les Régions soit l'AWSR pour la Wallonie, le ministère de la Mobilité et des travaux publics et VSV pour la Flandre ainsi que Bruxelles Mobilité travaillent ensemble pour améliorer la sécurité routière. A cette fin, chaque contrevenant recevra, en même temps que l'amende, un message de sensibilisation semi-personnalisé, c'est-à-dire qu'il recevra, dans sa langue nationale, un message en lien avec l'infraction commise.

Ces fiches de sensibilisation sont une initiative conjointe. Elles visent à conscientiser les contrevenants aux conséquences fatales de diverses infractions, en commençant par les excès de vitesse sur autoroute, l'alcool au volant, la distraction causée par l'usage d'un téléphone au volant et le non-port de la ceinture de sécurité ou le non-usage du siège enfant. En automne, s'ajouteront tous les excès de vitesse hors autoroute, qui sont des infractions régionalisées.

L'engagement de l'État

Les partenaires cherchent à améliorer la sécurité routière et à lutter contre la récidive. Pour ce faire, ils ont œuvré à la centralisation et à la numérisation des dossiers, à la possibilité de paiement en ligne, à la facilité de collecter des données, à la possibilité d'avoir une vue globale sur les infractions, et à l'égalité de traitement entre les Belges et les étrangers.

Jusqu'à présent, pour y parvenir, ils ont mis au point différentes solutions comme le renforcement de la législation, l'augmentation des sanctions, et récemment, cette sensibilisation semi-personnalisée. Tout cela afin de diminuer le nombre d'accidents et de victimes de la route.

Ministre Carlo Di Antonio

En matière de sécurité routière, les campagnes de sensibilisation, la diminution du sentiment d'impunité, la multiplication des radars ou encore la prise de conscience des conducteurs sont autant de facteurs qui alimentent un constat encourageant en Wallonie : en 10 ans, nous avons réduit de moitié le nombre de morts sur les routes, indique Carlo Di Antonio, Ministre wallon en charge de la Sécurité routière. A l'horizon 2020, notre ambition est de passer sous la barre des 200 victimes en Wallonie. Rappeler de façon personnalisée les risques engendrés par des comportements dangereux sur la route peut nous permettre de tendre encore davantage vers cet objectif.

Ministre Koen Geens

«Le but de l'administration n'est pas d'infliger le plus d'amendes possible mais de conscientiser au danger de certains comportements sur la route. Ces messages de sensibilisation, qui s'ajoutent aux amendes routières, doivent faire réfléchir les contrevenants. Vous apprenez, par exemple, qu'en cas d'excès de vitesse, jamais vous ne gagnerez un temps considérable. Avec l'automatisation des amendes routières, nous progressons dans l'amélioration de la sécurité routière qui est une priorité permanente de l'administration. »

Ministre Bellot

Durant cette législature, ensemble avec mon collègue de la Justice, j'ai souhaité travailler sur plusieurs axes complémentaires : des sanctions plus sévères, un suivi plus efficaces des contrevenants et une plus grande sensibilisation aux comportements dangereux afin d'éviter la récidive avant qu'elle se produise. », indique F. Bellot, Ministre fédéral de la Mobilité. « En parallèle à l'important travail que j'ai effectué avec Koen Geens pour améliorer l'ensemble du processus de perception des amendes et pour rendre plus sévère la législation (e.g. en imposant une déchéance plus rapide du permis de conduire et en rendant obligatoire l'éthylomètre antidémarrage en cas de forte concentration d'alcool), il me semblait pertinent d'agir également via les procès-verbaux envoyés aux contrevenants pour leur adresser un message clair : votre comportement représente un danger réel pour les autres conducteurs. Soyez responsables quand vous prenez le volant pour éviter des sanctions plus lourdes et préserver la sécurité de tous », conclut F. Bellot

Ministre Ben Weyts

« Jusqu'ici, les amendes se limitaient à une sanction sans beaucoup d'explications complémentaires », affirme le ministre flamand de la Mobilité Ben Weyts. « Nous ajoutons à présent des messages ciblés accompagnés d'images parlantes qui font clairement comprendre la raison pour laquelle les infractions de roulage sont si dangereuses. Si vous roulez à 70 km/h sans ceinture de sécurité, l'impact d'une collision équivaut alors à une chute du 6e étage d'un immeuble. Si vous envoyez un SMS « J'arrive dans 10 minutes » alors que vous êtes au volant, vous roulez plus de 650 mètres de manière complètement aveugle. Nous combinons la sanction et la sensibilisation pour ainsi augmenter l'impact. »

Secrétaire d'État Bianca Debaets

« Plus que jamais, nous visons l'objectif de ne plus enregistrer de victimes de la route. Dès lors, au-delà de l'amende qui se veut dissuasive, il est important d'informer les contrevenants sur les risques liés à leur comportement, lequel représente un vrai danger pour les autres usagers de la route mais aussi pour eux-mêmes. Je me réjouis de cette collaboration fructueuse entre, notamment, la police, les Régions, le Ministre de la Justice et le Ministre de la Mobilité », précise Bianca Debaets, Secrétaire d'État bruxelloise à la Sécurité routière.

Plus d'infos

Fiches de sensibilisation :

- Au volant, pas de GSM
- Au volant, pas d'alcool : éthylo-test antidémarrage
- Attachez toujours votre ceinture
- La vitesse

Contact Presse AWSR :

Pierre-Laurent Fassin – 0475 98 34 06

[Suivez nous sur Twitter @AWSR_be](https://twitter.com/AWSR_be)

www.tousconcernes.be